

5 -1-66

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE LABELLE

CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi cinq janvier mil-neuf-cent-soixante et six, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du premier décembre mil-neuf-cent - soixante et cinq soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que monsieur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation un bail pour la location du barrage du lac Labelle moyennant loyer annuel de \$25.00 payable le ou avant le 1er février de chaque année pour une période de 10 ans à compter du 1er février 1965.

Adoptée

Il est résolu que les personnes suivantes soient nommées pour suivre des cours sur la protection contre l'incendie; Yvon Cormier, Claude Terreault, Normand Francoeur, Réal Terreault, Napoléon Francoeur, Gérard David, Claude ou Marc Juhinville, et ce lorsque un officier du Commissariat des Incendies de la Province se rendra à Labelle pour y donner ces cours bénévolement pour tous.

Adoptée

Avis de motion est donné unanimement de la présentation d'un règlement autorisant le paiement d'une rémunération annuelle de \$ 300.00 pour monsieur le Maire et de \$150.00 pour chacun des conseillers à l'avenir pour assistance aux assemblées du conseil et autres déplacements et dépenses en rapport avec l'exercice de cette charge.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Gaston Baudart, Maire soit nommé membre du Conseil économique du Comté de Labelle.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Armco Drainage & Métal, ponceau métallique pour chemin rang "i" \$426.97 ✓
Edgar Leblanc, loyer de camion pour travaux de chemins 164.13 ✓



5-1-66

Auguste Lauzon , gravier pour chemins 540 Vgs à .05c \$27.00 ✓
 Corporation Municipale du Village de Labelle, loyer c a mion incendie \$75.00 ✓
 pour l'année 1965.
 Commission Scolaire de Labelle, loyer de salle pour assemblées
 du conseil pour novembre et décembre 1965----- \$10.00 ✓
 Bell Téléphone Company, téléphones longue -distance 1965 87.60 ✓
 Corporation du Comté de Labelle, chemins de comté année 1965 190.85 ✓
 Les Produits Ciment l'Annonciation , tuyau à ponceaux 22.96 ✓
 Edgar Leblanc, loyer de camion pour gravier 20.00 ✓
 Ministère des Richesses naturelles, loyer de barrage (1965) 25.00 ✓
 Germain Sévigny, loyer de scie mécanique (travaux hiver) 50.00 ✓
 Jean-Paul Brassard, loyer de scie mécanique (travaux hiver) 14.00 ✓
 André Paiement, loyer de camion 10.00 ✓
 Maurice Bélisle, clou 3.48 ✓
 Raoul Francoeur, loyer de scie mécanique 51.50 ✓
 Jean Terreault, loyer de camion 30.00 ✓
 Roger Terreault, inspection de bâtiments-1965 21.80 ✓

TRAVAUX D'HIVER
 1965-66
 Décembre 1965

Nelson Roberts	\$39.79 ✓	Raoul Francoeur	\$ 213.79 ✓
Jean-Paul Brassard	199.26 ✓	Arthur Francoeur	213.79 ✓
François Labonté	179.24 ✓	Paul-Emile Francoeur	213.79 ✓
Gérard Valiquette	149.31 ✓	Léo Miljours	49.83 ✓
Charles Brassard	80.68 ✓	Jean Terreault	291.69 ✓
Arthur Gauthier	59.73 ✓		
Philippe Lauzon	340.01 ✓		
Edgar Leblanc	346.05 ✓		
Germain Sévigny	99.66 ✓		
Gérald David	239.05 ✓		
Jean Frappier	39.79 ✓		

Adoptée

Il est résolu que les travaux de déboisement soient continués sur le chemin du lac Paxton.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Geo Godard
 Sec. Trésorier.

Gaston Baudart
 Maire

PROVINCE DE QUEBEC
 COMTE DE LABELLE
 CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi deux février mil-neuf-cent-soixante et six, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 5 janvier mil-neuf-cent-soixante et six soient adoptées et signées;

Adoptée

Il est résolu que le règlement numéro 91 autorisant le paiement d'une indemnité de \$300.00 par année à monsieur le Maire et de \$150.00 par année à chacun des conseillers qui assisteront régulièrement aux assemblées du conseil municipal soit et est adopté et que le dit règlement soit soumis, pour approbation par les électeurs-propriétaires à une assemblée publique qui sera tenue au lieu ordinaire des réunions du conseil, à l'Ecole Pie X, le lundi vingt et un février 1966 prochain à huit heure du soir.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Colonisation de bien vouloir nous accorder des octrois pour l'amélioration des chemins suivants; sur lesquels il se fait du transport d'coliers matin et soir et où des colons demeurent. Chemin de lac Mitchell, soit du lot no. 29 au lot 40 rang "A" \$1,000.00 creusage de fossés et gravelage.

Chemin du lac Labelle, coté Est, à compter du lot no. 13 rang "L" Vennat Canton La Minerve jusque au lot 34 rang "A" & anton Labelle, gravelage un montant de \$10,000.00, jusque chez monsieur Alexandre Terreault.

Chemin du lac Labelle, coté Est, à compter du lot no. 34 chez monsieur Alexandre Terreault jusqu'au lot no. 28 chez monsieur Georges Bédard élargissement de ce chemin dangereux et gravelage \$15,000.00.

Montée Brassard et chemin Damien David, gravelage \$3,000.00 du lot numéro 9 au lot numéro 17 du rang "B" Joly.

Chemin du lac Bélanger et René Clot, gravelage \$ 1,000.00 du lot no. 9 du rang "i" au lot no. 18 rang "H" Joly.

Chemin Baudart, entre la route Labelle -La Minerve et le chemin coté Est du lac Labelle, redressement, minage et gravelage, sur les lots; 25 à 29 du rang "H". \$2,000.00

Chemin Chapleau et montées Petite Minerve, sur les lots 34 à 40 rang "H" et 34 à 36 rang "G", creusage de fossés et gravelage \$2,500.00

Chemin Montée Miljours rang "D", "E" et "F" lots; 7 rang "D" et 35D rang "F" et 35, 36, 37 rang "E". \$500.00.

Etant donné que cette municipalité doit voir à l'entretien de plus de 70 milles de chemins municipaux, que les subventions ont été réduites considérablement depuis quelques années, que la circulation automobile augmente d'année en année à cause du développement touristique dans la région, la municipalité ne peut suffire qu'à l'entretien de ces chemins sans pouvoir y faire d'améliorations.



2-0-66

Comme il nous est maintenant impossible de se procurer du gravier brut pour poser sur les chemins et que le coût du gravier concassé vendu par le Ministère de La Voirie est prohibitif, il nous faudrait de toute nécessité obtenir des octrois substantiels dans chacun des chemins plus haut énumérés dès cette année, afin de pouvoir améliorer quelque peu notre réseau de chemins municipaux.

Adoptée

Il est résolu que Demande soit faite à L'Honorable Bernard Pinard, Ministre de La Voirie de bien vouloir nous accorder une subvention pour un montant de \$25,000.00 pour l'ouverture de nouveaux chemins en forêts; pour desservir les propriétaires de chalets d'été n'ayant pas de sort

En bordure du lac Brochet, sur le lot no. 1 du rang "J" Canton de Labelle
enfront des lots nos 58 à 79 du même rang \$5,000.00

En bordure du lac des Sucrieries, sur le lot numéro 1 du rang "D" Canton de Labelle
en front des lots numéros 2 à 24 du même rang \$5,000.00

Améliorations du chemin conduisant aux lacs Baptiste et au lac Vert dans le Canton de Joly à travers les rangs "A" et "N" ----- \$3,000.00
creusage de fossés et gravelage.

Amélioration du chemin en bordure du lac Cameron traversant les lots numéros 53 à 58 du rang "I" C anton de Labelle, et des lacs Labelle et Brochet en front les lots numéros 1 à 5 du rang "A" et 6 à 28 du rang "B" Canton de Labelle de même que du chemin en front des lots 1 à 124 du rang "E" en bordure du lac des Sucrieries dans le Canton de Labelle ----- \$15,000.00

Plus de 500 propriétaires de chalets d'été sont construits sur les chemins précités et ne peuvent en sortir que difficilement à cause du mauvais état de ces chemins, la municipalité ne pouvant faire mieux que de les entretenir sans jamais pouvoir les améliorer étant donné que la corporation doit voir à l'entretien de plus de 70 milles de chemins municipaux dans son territoire avec un budget restreint tandis que le Ministère des Terres & Forêts perçoit de forte somme en loyer et vente de terrains de villégiature et que le Ministère du Revenu de La Province reçoit un montant considérable en taxe sur la gazoline provenant de ces automobiliste qu'à circulant de Labelle à Montréal pour se rendre à leur chalet et en revenir chaque semaine.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Colonisation de bien vouloir nous obtenir la reconstruction d'un vieux pont de bois devenu dangereux pour la circulation sur le chemin Shapleau conduisant à la ferme Lacoste sur le lot numéro 40 du rang "G" C anton de Joly traversant le ruisseau Noir.

Et de bien vouloir nous obtenir également une subvention pour l'installation et le rechargement en gravier du pont en métal à être posé sur un ruisseau sur le lot no. 9 du rang "I" C anton de Joly soit une somme d'environ \$200.00.

Adoptée

REGLEMENT NO. 91



CONSIDERANT LE PAIEMENT D'UNE RENUMERATION AU MAIRE ET AUX
CONSEILLERS MUNICIPAUX

- CONSIDERANT QUE les charges de Maire et de Conseillers-Municipaux du Canton de Joly sont devenues de plus en plus onéreuses à cause du développement de la municipalité;
- CONSIDERANT QUE la bonne administration de la municipalité requiert du Maire et des Conseillers Municipaux de longues et nombreuses réunions;
- CONSIDERANT QUE les titulaires des dites charges afin de bien remplir leur devoir, se voient forcés souvent de négliger leurs affaires personnelles;
- CONSIDERANT QUE la corporation municipale du Canton de Joly est en mesure d'effectuer les déboursés nécessaires et que l'article 77 du code municipal le permet;
- CONSIDERANT QUE avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 5 janvier mil-neuf-cent-soixante et six.
- EN CONSEQUENCE IL EST RESOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le numéro(91) quatre-vingt onze et qui sera cité sous le titre "LOI OU REGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT D'UNE RENUMERATION DE \$300.00 AU MAIRE ET DE \$150.00 À CHACUN DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU CANTON DE JOLY " soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, sujet à toutes les approbations requises par la loi, comme suit:
- 1- Le Maire du Canton de Joly recevra à titre d'indemnité pour frais de représentation durant le terme pendant lequel il sera légalement en fonction une rémunération de (\$300.00) trois cents dollars par année payable par versement mensuels de (\$25.00) vingt-cinq dollars au début de chaque mois pour le mois précédent, à condition qu'il ait pris part à toutes les assemblées ou séances régulières et spéciales tenues ou convoquées durant le mois.
 - 2- Chacun des Conseillers Municipaux du Canton de Joly recevra à titre d'indemnité pour frais de représentation durant le terme pendant lequel il sera légalement en fonction, une rémunération de (\$150.00) cent-cinquante dollars par année, payable par versements mensuels de (\$12.50) douze dollars et cinquante chacun, au début de chaque mois pour le mois précédent, à condition qu'il ait pris part à toutes les séances régulières et spéciales, tenues ou convoquées durant le mois.



2- 2- 66

3- Si au cour d'un mois , le Maire ou un conseiller ne prend pas part à une assemblée régulière ou spéciale , ou à plusieurs assemblées durant le même mois de calendrier , il sera alors fait une retenue de \$20.00 sur l'indemnité du Maire et de \$10.00 sur l'indemnité payable à un conseiller pour ce mois, l'entrée du nom des membres du conseil au livre des délibérations du conseil servira de base au paiement de l'indemnité mensuelle du mois correspondant.

4- Si au cour de son mandat un Maire ou un Conseiller cesse d'occuper ses fonctions, soit à la suite de sa démission ou pour quelques autres raisons que ce soit , il recevra pour ses services une rémunération proportionnelle au temps pendant lequel il a rempli sa charge durant le terme de paiement écoulé

5- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi .

Gaston Baudart

Georges Godard

Maire

Secrétaire-trésorier

Il est résolu que les comptes suivants

soient acceptés et payés;

TRAVAUX D'HIVER
1965-66

Février 1966
xxx

Philippe Lauzon	\$194.92 ⁺	François Labonté	\$ 123.47 [✓]
Gérald David	119.04 [✓]	Jean-Paul Brassard	78.64 [✓]
Raoul Francoeur	225.86 [✓]	Albert Amadei	18.80 [✓]
Arthur Francoeur	225.86 [✓]	Charles Brassard	143.02 [✓]
Paul-Emile Francoeur	225.86 [✓]	Henri Terreault	108.08 [✓]
Jean Terreault	308.22 [✓]	Claude Terreault	98.22 [✓]
Gérard Valiquette	197.61 [✓]	Arthur Gauthier	29.49 [✓]

DEPENSES DIVERSES

La Revue Municipale , abonnement pour l'année 1966	\$21.00 [✓]
Joseph Brousseau, balance sur entretien de chemins	1.50 [✓]
Maitre de Postes de Labelle, timbres-postes pour avis taxes-requs.	108.00 [✓]
Ministère des Richesses Naturelles, loyer de barrage (1966)	25.00 [✓]
Jean Terreault, loyer de scie mécanique	6.75 [✓]
Raoul Francoeur , / " " " et travaux barrage	\$9.00-157.75 [✓]
Edgar Leblanc , loyer de camion , transport de poteaux de c:êdre	15.00 [✓]
Commission Scolaire de Labelle, papier à copie (circulaire)	4.00 [✓]
Rév. Soeur Supérieure, machine à polycopier (1000 feuilles)	5.00 [✓]
Formule Municipales Limitée , papeterie de bureau	19.53 [✓]
Gérard Valiquette, loyer de scie mécanique	40.50 [✓]
Bureau du "evenu de La Province, contribution Régime Rentes Janv.	66.10 [✓]

xxx

Adoptée



2- 2- 65

BUDGET 1965

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de La Corporation Municipale du Canton de Joiy pour l'année 1965 s'établissent comme suit;

DEPENSES:

Entretien de chemins d'hiver (1965-66)	\$11,665.00
Travaux d'hiver a exécuter sur programme 1965-66	5,000.00
Remboursement emprunt temporaire	10,000.00
Salaire du secrétaire-trésorier	2,700.00
Rémunérations aux membres du conseil	1,000.00
Enlèvement des déchets, Lacs; Labelle, Brochet xxx Cameron et des Sucrieries	1,500.00
Remboursement sur dette Assistance Publique et Service Social	1,000.00
Intérêts sur emprunt temporaire	300.00
Vérification des livres et documents	135.00
Revision du rôle d'évaluation et élections	200.00
Taxe au Conseil de Comté	530.75
Primes Assurances , responsabilité Civile et patronale	700.00
Loyer de salles	100.00
Frais d'enregistrement, timbres-postes et Assurance chômage, contribution au Régime des Rentes etc.	450.00
Papeterie de bureau, abonnements , téléphone, longue distance, avis de mutation, loyer de barrage	300.00
Entretien de chemins de comté et chemins d'été	7000.00
Imprévu -----loyer scie etc.	557.00
Total \$	43,137.75

REVENUS:

Octroi pour entretien de chemins d'hiver	\$11,665.00
Taxe de vente municipale	1,055.00
Octroi pour travaux d'hiver (1965-66)	15,000.00
Taxe pour l'enlèvement des déchets	1,690.00
Total -----	\$ 29,410.00

ATTENDU que selon le budget ci-devant il est requis des revenus de \$36,057.00 afin de rencontrer les dépenses prévues au dit budget;

ATTENDU que pour solder la différence entre les revenus non fonciers et les dépenses il est requis une somme de \$13,727.75 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de la municipalité ; il est en conséquence résolu unanimement qu'une taxe foncière générale au taux de .75c par \$100.00 d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens fonds imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force et montrant une valeur imposable de \$1,831,700.00 pour rencontrer les dépenses générales prévues au dit budget pour l'année 1966 et devant rapporter \$13,727.75.



2- 2- 66

Et qu'il soit également imposé une taxe au montant de \$4.00 sur tous et chacun des chalets, camps, maisons d'habitation etc, situés sur le chemin public en bordure des lacs; Labelle, Brochet, C ameron et des Sucrieries; et ce pour l'enlèvement des déchets ou vidanges durant la saison d'été 1966, soit du 1er mai au 1er décembre 1966. Il est entendu que cette taxe spéciale n'inclus pas les chalets situés du côté opposé au chemin public en bordure des lacs précités.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Cher Godard
Sec. Trésorier

Adoptée
Gaston Baudart
Maire

2-3-66

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi deux mars mil-neuf-cent-soixante et six à laquelle session sont présents monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur, Henri Terreault et Gérard Baliquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'Assemblée du 2 février 1966 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Colonisation à Québec de bien vouloir accorder à la partie Sud du Comté de Labelle les services d'une grappe mécanique plus grosse et plus moderne pour l'entretien des chemins municipaux de cette région.

L'Amélioration et l'élargissement de la majorité des chemins municipaux de ce secteur de même que l'état du terrain formé de pierre et de terre difficile à travailler nécessite l'emploi d'une machine beaucoup plus lourde que celle qui était utilisés depuis quelques années et qui ne pouvait donner son plein rendement malgré la compétence et l'habileté du conducteur travaillant dans des conditions fort difficiles avec une machine trop légère.

Et que copie de la présente résolution soit adressée au Ministère de La Colonisation à Québec de même que au Bureau de St-Jovite.

Adoptée

Il est résolu que la somme de \$20.50 soit payée au Conseil Economique du Comté de Labelle pour la contribution de cette municipalité à cet organisme pour l'année 1966.

Adoptée

2-3-66



Il est résolu que réponse soit donné à monsieur Claude Vendette propriétaire de terrains de villégiature au lac des Sucrierie dans le rang "E" que le conseil municipal demande une subvention d'au moins \$10,000.00 pour le détournement du chemin sur sa propriété et les lots voisins soit du lot numéro 58 au lot numéro 71 inclusivement de façon à placer ce chemin à l'arrière des terrains comme il fût fait pour la section en bordure des lots nos 24 à 38 du même rang en 1963, parce que il est impossible à la municipalité d'entreprendre seule ses travaux coûteux à cause du dynamitage à effectuer sur les rochers dans l'emprise du chemin à construire.

Et que monsieur Vendette soit invité à user de son influence pour aider la municipalité à obtenir cette subvention du Ministère de La Voirie à Québec.

Adoptée

Monsieur le maire donne un compte rendu de l'assemblée des électeurs-propriétaires pour l'approbation du règlement no. 91 accordant une indemnité au Maire et aux conseillers municipaux alors qu'aucun électeur propriétaire ne s'est présenté à la dite assemblée, tenue le lundi 21 février 1966 à 8 heure P.M.

Le conseil approuve donc le procès verbal de cette assemblée et déclare le règlement approuvé par les électeurs après avoir été approuvé par le conseil à l'assemblée du deux février 1966, et par les électeurs le 21 février 1966.

Adoptée

Il est résolu que à l'avenir le lieu des sessions du conseil sera fixé à l'hotel de Ville du Village de Labelle et ce a compter de la prochaine session régulière qui sera tenue le six avril 1966 prochain.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Henri Terreault, loyer de camion pour travaux d'hiver	\$60.00 ✓
Maitre de poste de Labelle, timbres Assurance chômage	256.60 ✓
Raoul Francoeur, loyer de scie mécanique	23.25 ✓
Conseil Economique de Labelle, contribution 1966	20.50 ✓

TRAVAUX D'HIVER
1965-66
Salaire de fevrier

Gérard Valiquette	78.54 ✓	Jean Terreault	\$281.37 ✓
François Labonté	119.70 ✓	Henri Terreault	186.72 ✓
Edouard Léonard	88.42 ✓	Claude Terreault	167.30 ✓
Charles Brassard	39.27 ✓	Gérald David	19.85 ✓
Raoul Francoeur	206.40 ✓	Rosario Nivard	39.27 ✓
Arthur Francoeur	206.40 ✓	Rock Brassard	39.27 ✓
P. Emile Francoeur	206.40 ✓		

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Ced. Poplard
Secrétaire Trésorier

Adoptée

Gaston Boudart



21-2 - 66

PROCES-VERBAL REGLEMENT 91

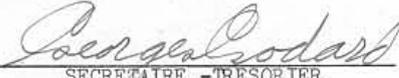
ASSEMBLEE DES ELECTEURS-PROPRIETAIRES POUR L'APPROBATION OU LA DESAPPROBATION DE CE REGLEMENT TENUE LE 21 FEVRIER 1966 A 8 HEURE DU SOIR APRES AVIS PUBLIC DE TELLE ASSEMBLEE DONNE QUINZE JOUR AVANT L'ASSEMBLEE.

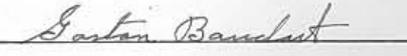
Le dit règlement autorise le paiement d'une rémunération de \$300.00 à monsieur le Maire et de \$150.00 à chacun des conseillers municipaux du Canton de Joly, dans l'exercice de leurs fonctions et durant leur terme d'office.

Cette assemblée fut tenue à la salle de l'école St-Pie X, lieu ordinaire des sessions du conseil, le lundi vingt et un février mil-neuf-cent-soixante et six à huit heure du soir sous la présidence de monsieur Gaston Baudart Maire. le secrétaire trésorier agit comme greffier ou secrétaire de l'assemblée.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement numéro 91 ainsi que de l'article 758 du Code Municipal.

Après deux heure d'attente, conformément à la loi, soit à dix heure précise du soir, aucun électeur -propriétaire ne s'étant présenté pour s'opposer à l'adoption du règlement ou pour demander que le dit règlement ne soit soumis aux électeurs-propriétaires par voie de référendum, le président de l'assemblée déclare l'assemblée close et le règlement adopté par les électeurs-propriétaires.


SECRETARE - TRESORIER


MAIRE

6 - 4- 66 PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi six avril mil-neuf-cent-soixante et six, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'Assemblée du 2 mars 1966 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Bureau de l'Unité Sanitaire du Comté de Labelle à Mont-Laurier de bien vouloir visiter ou faire visiter les chalets d'été en bordure de ce lac afin de s'assurer si les chalets qui sont situés trop près du lac ont un puisard suffisamment éloigné des eaux pour ne pas contaminer le lac.

Adoptée

6-4--66



Avis est unanimement donné de la présentation d'un règlement amendant le règlement no 88 Re; Construction de maisons ou chalets en faisant disparaître la zone no. 1 pour n'établir qu'une seule zone, et que toutes personnes qui construira une maison, un chalet, un camp d'été, une étable, un poulailler ou une porcherie devra demander une permis avant de commencer les travaux.

Il ne sera pas exigé de permis pour un agrandissement de chalet qui ne change pas l'installation du puisard ou de la fosse sceptique non plus que pour la construction de hangar, garage privé ou grange et remises quelconque.

L'inspecteur du bâtiment devra vérifier, sur les lieux l'endroit ou sera creusé le puisard avant que l'excavation soit enterré, et que le coût d'inspection soit reporté à \$10.00 comme auparavant.
Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à La Régie des Eaux de bien vouloir faire parvenir à cette Corporation copie du rapport des inspecteurs qui ont visités le lac Labelle depuis 3 ans concernant les puisards et les fosses sceptiques pour prévenir la pollution des eaux, de nous dire principalement quels sont la ou les personnes qui ont été avisés de déplacer leur puisard ou fosse sceptique ou bien d'en construire là il n'y en a pas.

Adoptée

Il est résolu que cette corporation fournisse les matériaux pour plancher, mur, couverture du bureau d'information touristique qui sera construit à Labelle étant donné que la Corporation du Village fournira la charpente, les lambourdes, chevrons et ouvertures. La contribution de la municipalité sera d'environ \$200.00.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère du Tourisme de La Chasse et de La Pêche de bien vouloir accorder à La Chambre de Commerce de Labelle ou bien à la Municipalité un octroi d'au moins \$2,000.00 pour aider à défrayer le coût du paiement du personnel engagé pour fournir des informations aux visiteurs durant la saison d'été au bureau d'information touristique situé en bordure de la route no. 11 dans le Village de Labelle.

Adoptée

Il est résolu que le contrat pour l'enlèvement des déchets aux lacs Cameron et des Sucrieries soit accordé à monsieur Roland Nantel, le plus bas soumissionnaire pour le prix de \$400.00 pour la saison même jour et même parcour que l'an dernier.

Adoptée



6-4-66

Il est résolu que le contrat pour l'enlèvement des déchets au lac Brochets et la partie Sud du lac Labelle jusqu'à la propriété Vennat inclusivement soit accordé à monsieur Paul-Emile Francoeur, le plus bas soumissionnaire pour le prix de \$570.00 pour la saison d'été, pour les mêmes jours et le même parcours que l'an dernier.

Adoptée

Il est résolu que le contrat pour l'enlèvement des déchets au lac Labelle, partie Nord, à compter de chez Maurice Bourdon jusqu'à la propriété Bastien au pont du Nord Est, soit accordé à monsieur René Jubinville pour le prix de \$455.00 à pour la saison d'été et pour les mêmes jours et même parcours que l'an dernier, à condition toutefois que monsieur Jubinville fournisse un autre endroit pour y déposer les déchets, moins rapproché du chemin public et du lac Labelle.

A défaut par monsieur Jubinville de fournir un endroit acceptable par les membres du conseil qui se rendront le visiter, que le contrat soit accordé à monsieur Oscar Saindon pour le prix de \$525.00 pour la saison.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Philippe Lauzon soit nommé inspecteur de Voirie pour une partie des rangs "I" "H" et "G" de même que de la montée Brassard, et ce en remplacement de monsieur René Jubinville démissionnaire.

Et que monsieur Claude Terreault soit nommé inspecteur de Voirie en remplacement de monsieur Roger Terreault démissionnaire pour les rangs "I" Canton La Minerve, "A", "B", "E" et "I" Canton de Labelle de même que des lots 17 et 18 rang "G" Joly.

Adoptée

Il est résolu que le prix de \$5.00 de l'Heure soit payé à monsieur Edgar Leblanc pour charroyage de gravier avec son camion et son chargeur à compter de ce jour et à l'avenir.

Adoptée

Il est résolu unanimement que cette Corporation demande à La Commission des Accidents du Travail de Québec d'être assujettie en vertu de la Cédule 1 de la loi, pour être cotisée sur les salaires payés à ses employés et être libérées de voir elle même aux paiements, et ce aussitôt possible.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Colonisation de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi suffisant pour défrayer le coût de construction d'un ponceau métallique à être construit sur le lot numéro 29-10 et P-28 du rang "G" Canton de Joly d'une dimension de 30 pouce de diamètre, près de l'intersection de la route Labelle-La Minerve, le vieux pont de bois qui existe actuellement est défectueux et très dangereux pour la circulation.

Et que copie de la présente résolution soit adressée au bureau du Ministère de La Colonisation à St-Jovite.

Adoptée



Il est résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Lucien Cliche, Ministre des Terres et Forêts de bien vouloir accorder à cette municipalité, dès cette année un octroi d'au moins \$10,000.00 pour la construction en forêts de chemins touristiques dans les rangs "D" Canton de Labelle en bordure du lac des Sucrieries, sur le lot numéro 1 du même rang, et également sur le lot numéro 1 du rang "J", Canton de Labelle en bordure du lac Brochet.

La Corporation a déjà voté un montant pour la construction de ces deux chemins, les propriétaires ou locataires de terrains de villégiatures ont également souscrit un montant chacun et le conseil demande maintenant l'aide du Ministère des Terres & Forêts pour lui aider à réaliser ce projet.

Tous les propriétaires ou locataires de terrains de villégiature en bordure de ces deux lacs ont obtenus ces lots du Ministère des Terres & Forêts et n'ont aucun chemin de sortie pour atteindre le chemin public de leurs chalets.

Il ne serait que juste et raisonnable que le Ministère qui perçoit des centaines de milliers de dollars en location et vente de terrains de villégiatures chaque année dans la Province, contribue à fournir une sortie convenable à ces nouveaux propriétaires plutôt que d'en laisser la charge et le soin aux municipalités concernées.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés ;

TRAVAUX D'HIVER
1965-66
Salaires de mars
1966

Raoul Francoeur	\$93.87 ✓
Arthur Francoeur	93.87 ✓
Paul-Emile Francoeur	93.87 ✓
Jean Terreault	127.60 ✓
Henri Terreault	222.38 ✓
Claude Terreault	116.82 ✓
Philippe Lauzon	44.64 ✓
Claude Brousseau	32.73 ✓
Edgar Leblanc	160.83 ✓

Raoul Francoeur, loyer de scie mécanique	\$78.00 ✓
Ministère des Terres et Forêts cadastre	\$22.50 ✓
Edgar Leblanc, loyer de camion et chargeur	.50c ✓
Commission Scolaire de Labelle, loyer de salle	\$537.17 ✓
Receveur Général du Canada, carte de Cantons	\$20.00 ✓
J.H. Gérard Chalifoux, vérificateur (1965)	8.50 ✓
Auguste Lauzon, gravier, mars 1966	\$135.00 ✓
Henri Terreault, loyer de tracteur	\$47.50 ✓
Canadian Pacific, loyer de traverse entretien	\$54.00 ✓
Côme Godard, prime Assurance garantie	20.04 ✓
Ministère du Revenu, contributions rentes	10.00 ✓
	81.70 ✓

Adoptée



6-4-66

Il est résolu que que ce conseil
consens à payer à la Corporation du Village de Labelle la somme de
\$150.00 par année à l'avenir pour le loyer de la salle du conseil,
l'usage du téléphone, du bureau de même que de l'on entretien,
dans le nouvel Hotel de Ville .

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Georges Godard
Secrétaire Trésorier

Adoptée

Gaston Boudart, Maire

PROVINCE DE QUEBEC
 COMTE DE LABELLE
 CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi quatre mai mil-neuf-cent-soixante et six, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du six avril mil-neuf-cent-soixante et six soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le règlement no. 91 ~~89~~ amendant le règlement no. 88 relativement au coût du permis de construction qui sera désormais fixé à \$10.00 pour une maison, camp ou chalet ou autre construction habitable et à \$5.00 pour étable, écurie, porcherie, poulailler, bergerie etc, alors qu'il n'y a pas de puisard à visiter., faisant disparaître la zone no. 1 et exemption de permis pour la construction d'un hangar, remise, grange, garage etc où il n'y a pas de puisard, l'inspecteur devant faire une deuxième visite du puisard après qu'il sera creusé et avant qu'il soit enterré. Que le dit règlement soit adopté.

Adoptée

Il est résolu qu'une somme de \$4.00 par chalet, camp ou maison d'été soit chargée aux propriétaires du lac Carabou à compter de la ligne de division du Village avec le Canton de Joly et la propriété de l'Archevêché de Montréal, pour l'enlèvement des déchet à compter du 15 juin jusqu'au 15 septembre 1966.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Philippe Lauzon, inspecteur de voirie soit autorisé à ouvrir l'entrée de la calvette sur le chemin conduisant à la propriété Grenier, sur le lot no. 25 du rang "H" Joly qui fut fermée par le propriétaire de ce lot, et ce afin que l'eau puisse traverser le chemin régulièrement et éviter ainsi des dommages au chemin en se rendant à une calvette plus éloignée.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Raoul Francoeur soit nommé inspecteur du bâtiment pour faire respecter le règlement numéro 88 relativement aux constructions nouvelles.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

TRAVAUX D'HIVER 1965-66 alaires avril 1966	Henri Terreault	\$326.29 ⁺	Joseph Brousseau	\$ 222.47 ⁺
	Claude Terreault	248.80 ⁺	Daniel Brousseau	181.83 ⁺
	Jean Terreault	189.87 ⁺	Jean Godard	87.32 ⁺
	Raoul Francoeur	189.87 ⁺	Carmel Godard	65.46 ⁺
	Arthur Francoeur	239.06 ⁺	Claude Brousseau	183.30 ⁺
	Paul-Émile Francoeur	189.87 ⁺	Gérald David	183.30 ⁺
	Désiré Lacasse	189.87 ⁺	Jean Frappier	76.58 ⁺
	Edgar Leblanc	348.75 ⁺	Germain Sévigny	183.30 ⁺
	Philippe Lauzon	263.82 ⁺	Joseph Uldéric Brousseau	174.60 ⁺



TRAVAUX D'HIVER
1965-66

SALAIRES AVRIL 1966

ENTRETIEN DE CHEMINS
et DIVERS

Adélarde Brunet	\$139.71 ⁺	Jean -Paul Brassard	\$112.46 ⁺
Gérard Laurin	150.58 ⁺	Edouard Léonard	156.02 ⁺
Sinaï Brousseau	146.25 ⁺	Gérard Valiquette	156.02 ⁺
André Terreault	65.46 ⁺	Robert Labonté	89.31 ⁺
Joseph Terreault	11.02 ⁺	François Labonté	39.28 ⁺

Edgar Leblanc , loyer de camion et chargeur (gravier)	\$651.25 ⁺
Auguste Lauzon, gravier	60.50 ⁺
Léo Miljours, entretien de chemins , érochage	5.50 ⁺
Joseph Brousseau 'Uldéric, bois de corde bouilloire	3.50 ⁺
Laurentides Explosive Inc. Dynamite	33.07 ⁺
Adalbert Ste-Marie Inc. loyer de compresseur "dynamitage	100.00 ⁺
Napoléon Francoeur, gazoline	1.80 ⁺
Maurice Bélisle, matériaux construction	224.26 ⁺
Société Coopérative Agricole , broche pour cloture Quai	45.50 ⁺
Eugène Cédilotte , " " " "	7.50 ⁺
Lucien Giroux , gravier	1.00 ⁺
Raoul Francoeur, loyer scie mécanique (chemins)	2.25 ⁺
Henri Terreault, loyer scie mécanique et camions	51.00 ⁺
Gestetner Company Canada Ltd, 50% machine à polycopier	210.63 ⁺
Damien David , loyer de camion	45.75 ⁺
Germain Sévigny, loyer de camion	81.00 ⁺
Joseph Uldéric Brousseau , loyer chevaux entretien chemins	39.50 ⁺
Joseph Brousseau . loyer de tracteur	25.95 ⁺
Sinaï Brousseau , loyer de chevaux	26.00 ⁺
Gérard Laurin, loyer de tracteur	12.00 ⁺
Daniel Brousseau , entretien de chemins	62.75 ⁺
André Paiement , loyer de camion	35.00 ⁺
Fernando Machabée, entretien de Chemins d'hiver 1965-66	11,407.50 ⁺
Galipeault & Frères , " " " "	125.00 ⁺
Ministère du "evenu , Régime des Rentes avril 1966	130.96 ⁺
Maitre de Postes de Labelle, timbres Assurance Chômage	16 6.04 ⁺
Jean Frappier , entretien de chemins	5.62 ⁺
Claude Brousseau " " "	9.90 ⁺

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Rodas
Secrétaire Financier

Gaston Baudart
Président

11 -5- 66

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une assemblée publique des électeurs municipaux du Canton de Joly tenue à l'Hotel de Ville de Labelle, lieu ordinaire des sessions du conseil, le mercredi onze mai mil-neuf-cent-soixante et six pour procéder à la mise en nomination aux charges de conseillers municipaux aux sièges numéros 3, 4 et 5 en remplacement de messieurs; Henri Terreault, Roland Fex et Napoléon Francoeur, sortants de charge;



Advenant l'heure de dix heure de l'avant midi , le secrétaire-trésorier qui agit comme président de cette assemblée , lit l'avis public donné pour la présente assemblée de meme que le procès verbal de la dite assemblée et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme Conseillers municipaux aux sièges nos 3, 4 et 5 .

Il est proposé par monsieur Gaston Baudart Secondé par monsieur Joseph Brousseau que ~~les~~ personnes suivantes x soient mise en nomination comme conseillers municipaux du Canton de Joly;

ADMIS

AU SIEGE NO . 3

Monsieur Henri Terreault, cultivateur du Canton de Joly .

AU SIEGE NO. 4o

Monsieur Roland Fex, cultivateur et gérant de la municipalité du Canton de Joly.

ADMIS

AU SIEGE NO. 5

Monsieur Napoléon Francoeur , cultivateur du Canton de Joly et menuisier.

ADMIS

Signé; Gaston Baudart sa
Joseph Brousseau X
marque

Advenant l'heure de midi le président déclare l'assemblée close;
Ont été mis en nomination comme conseillers municipaux du Canton de Joly ;

AU SIEGE NO. 3 , monsieur Henri Terreault

AU SIEGE NO. 4 , Monsieur Roland Fex

AU SIEGE NO. 5. , monsieur Napoléon Francoeur.

Comme il n'y a que le nombre voulu de candidats à élire aux dites charges de conseillers municipaux du Canton de Joly, je procieame éius par acclamation messieurs ; Henri Terreault , au siège no. 3 Roland Fex, au siège no. 4 et monsieur Napoléon Francoeur au siège no. 5.

Georges Godard
Georges Godard
Secrétaire-trésorier

Président d'Election



1 - 6 - 6 6

SIEGE NO. 3

Je soussigné , Henri Terreault , ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège no. 3, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Henri Terreault

Assermenté devant moi à Labelle , ce premier jour du mois de juin mil-neuf-cent-soixante et six.

Georges Rodard
Secrétaire-trésorier

SIEGE NO. 4

Je soussigné Roland Fex, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly , au siège no. 4, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité . Ainsi Que Dieu me soit en aide.

Roland Fex

Assermenté devant moi à Labelle, ce premier jour du mois de juin mil-neuf-cent-soixante et six.

Georges Rodard
Secrétaire-trésorier

SIEGE NO. 5

Je soussigné Napoléon Franceeur, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège no. 5 , jure sur les Saints-Evangiles , que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Que Dieu me soit en aide.

Napoléon Franceeur

Assermenté devant moi à Labelle, ce premier jour du mois de juin mil-neuf-cent-soixante et six.

Georges Rodard
Secrétaire-trésorier



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du conseil le mercredi premier juin mil-neuf-cent-soixante et six à laquelle session sont présents: monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers: Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 4 mai 1966 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu qu'un bélier mécanique soit loué pour une journée pour réparer le chemin du lac Vert et le détourné à un endroit; de même que pour enlever les pierres qui auront été dynamitées après que nous aurons obtenu les services d'un compresseur.

Adoptée

Il est résolu qu'une nouvelle annonce soit placée à l'intersection du chemin conduisant au lac Vert et indiquant Lac Vert au Gervais.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil proteste énergiquement contre le fait qu'il est impossible à un propriétaire en bordure d'un lac comme le lac Labelle, par exemple de vendre des terrains touristiques à certains endroits ou bien sur certains lots seulement parce que ces terrains sont considérés comme partie submersible des dits lots alors qu'il n'en existe pas sur d'autres lots du voisinage.

Et que copie de cette résolution soit adressée à monsieur J.-A. Carrignan au Ministère de La Colonisation à Québec.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Damien David soit nommé inspecteur du bâtiment et de la surveillance des fosses sceptiques ou puisant en bordure des Lacs et qu'il lui soit payé la somme de .15 cent le mille nécessairement parcouru en plus de la somme de \$1.25 de 1 heure pour le temps requis pour son travail.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Henri Terreault,	Loyer de scie mécanique	\$ 20.25 ✓
Yvon Charette,	chargement de gravier	20.00 ✓
Philippe Lauzon,	entretien de chemins	49.66 ✓
Gérald David,	" " "	13.90 ✓
Henri Terreault,	" " "	34.04 ✓
André Terreault,	" " "	29.21 ✓
Jean Terreault,	" " "	19.55 ✓
Claude Terreault,	" " "	46.81 ✓
Formules légales	Provinciales facture taxes	65.26 ✓
La Cie Telephone Bell -	Longue distance	16.80 ✓
Aimé Laporte,	loyer de tracteurs	515.00 ✓
Ministère du Revenu	Régime des rentes	11.76 ✓
Roger Bisson,	camion de gravier	32.00 ✓



Edgar Leblanc, loyer de camion	\$660.00 ✓
Corporation Village Labelle, loyer camion d'indendie	250.00 ✓
Henri Terreault, entretien de chemin	41.10 ✓
Commission des accidents du Travail	75.00 ✓
Rosaire Charette, caps électriques	44.52 ✓
Gérard Taurin, entretien chemins	12.28 ✓
Les produits Ciment, tuyau ponceaux	52.70 ✓
Léo Miljours, entretien de chemins	2.50 ✓
Royal Insurance Co. Surprime Patronale	537.05 ✓

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Rodard *Gaston Baudart*
Secrétaire Trésorier *Maire*

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION DU CANTON DE JOLY

6 - 7 - 66

1.

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du conseil le mercredi six juillet mil-neuf-cent-soixante et six à laquelle session sont présents: monsieur Gaston Baudart, maire et messieurs les conseillers: Joseph Prouseau, Maurice Brisson Roland l'ex, Napoléon Francoeur, Henri Terreault et Gérard Valiquette. Formant le corps complet du conseil.

Sous la présidence de monsieur le maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du premier juin mil-neuf-cent-soixante et six soient adoptées et signées.

Adoptée

2

Il est résolu que les conseillers qui seront disponibles se rendent dimanche prochain visiter le chemin projeté entre le lac Blanc et le lac Caribou et de faire rapport au conseil à la prochaine assemblée.

Adoptée

3

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Colonisation de bien vouloir nous obtenir un octroi d'au moins \$2,500.00 pour la réparation du chemin travers-



sant les lots numéros 22- 23- 24- 25- et 26 du rang H Canton de Joly où il y a un transport d'enfants aux écoles.

Adoptée

4 Il est résolu que le plan préparé par monsieur Raymond Alain arpenteur-géomètre pour la subdivision d'une partie du lot no. 31 du rang "A" Canton de Labelle montrant les rues nos 31-5, 31-11, 31-19, et 31-22 d'une largeur de 10 pieds chacune soit accepté pour le conseil.

Adoptée

5 Il est résolu que la somme de \$25.00 soit voté pour une annonce dans le journal Le Flambeau à l'occasion du numéro Souvenir qui sera publié le 22 juillet 1966 prochain.

Adoptée

6 Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Joseph Brousseau, réparation de quai	\$ 19.50 ✓
Michel Brousseau, " " " " " "	17.50 ✓
Edgar Tébanc, transport de gravier	291.70 ✓
Sinai Brousseau, bois de quai	5.20 ✓
Raoul Francoeur, entretien de chemin	39.13 ✓
Raoul E. Francoeur, " " " " " "	25.71 ✓
Jean St-Cyr, tracteur	27.00 ✓
Maurice Héglise, ciment de quai	4.62 ✓
Damien Davies, inspection de bâtiment	13.46 ✓
Léo Miljours, entretien de chemin	6.88 ✓
Imprimerie Papineauville	41.34 ✓

Adoptée

7 Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie, Service du trafic de bien vouloir faire poser de nouvelles indications aux croisement des chemins du lac Labelle et de la route de la Minerve indiquant "ac Labelle Coté Est et "ac Labelle Coté Ouest, à trois intersections.

Adoptée

8 Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie, Service du trafic de bien vouloir faire poser une lumière de trafic à l'intersection de la route no.11 et de la route de La Minerve dans cette municipalité afin de prévenir les accidents à ce croisement dangereux pour la circulation.

Adoptée

9 Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Godard
Secrétaire Trésorier

Gaston Baudart
Maire



PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

3 - 8 - 66

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi trois août mil-neuf-cent-soixante-six à laquelle session sont présents: monsieur Gaston Baudart maire et messieurs les conseillers Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatre juillet mil-neuf-cent-soixante-six soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Jean St-Cyr	Ent. de chemins	\$240.00 ✓
Damien David	Inspecteur de bâtisses	14.10 ✓
Damien David	Ent. de chemins	12.50 ✓
Philippe Lauzon	Ent. de chemins	75.38 ✓
Edgar Leblanc	" " " "	521.00 ✓
Henri Terreault	" " " "	43.53 ✓
Jean Terreault	" " " "	23.15 ✓
Claude Terreault	" " " "	18.52 ✓
Léo Miljours	" " " "	5.63 ✓
Daniel Brousseau	" " " "	16.25 ✓
Maurice Bélisle	Matériaux	4.62 ✓
Liguori Giroux	Ent. de chemins	5.00 ✓
Gérard Valiquette	" " " "	5.00 ✓
Gerry Bangs	Tuyau calvrette	19.92 ✓

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Geo Godard
Sec. Trésorier.

Gaston Baudart
Maire

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



7 - 9 - 66

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi sept septembre mil-neuf-cent-soixante-six, à laquelle session sont présents monsieur Gaston Daudart maire et messieurs les conseillers: Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du trois août mil-neuf-cent-soixante-six soient adoptées et signées.

Adoptée

Avis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement autorisant les travaux pour un montant ne dépassant pas \$15,000.00 et autorisant un emprunt par billet pour en payer le coût.

Adoptée

Il est résolu que le conseil refuse de laisser construire ou placer un chalet sur la rive du lac à moins de 25 pieds des eaux.

Adoptée

Il est résolu que réponse soit donné à monsieur Marcel Lauzon lot 198 rang F que le conseil ne peut se rendre à sa demande de construire un chemin près du barrage du Lac Labelle étant donné que ce serait trop dispendieux.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Gérard Valiquette	\$ 10.55 ✓
Henri Terreault	2.00 ✓
Jean St-Cyr, travaux avec bull-dowzer chemin	60.00 ✓
Edouard Erdely, travaux chemins	10.00 ✓
Edgar Leblanc, travaux chemins camion	380.00 ✓
Maurice Bélisle, brèche pour le quai	20.14 ✓
Joseph Brousseau, entretien de chemins	16.50 ✓
Michel Brousseau, " " "	12.50 ✓
Damien David, inspection de bâtiment	8.30 ✓
Léo Miljours, entretien de chemins	8.23 ✓
Côme Godard, prime assurance responsabilité Civile	218.35 ✓
Bureau d'Enregistrement, avis de mutation de août	2.70 ✓
Les Produits Ciment de l'Annonciation, tuyau à ponceaux	\$74.46 ✓
Joseph Terreault, inspection de bâtiment (voyage)	9.00 ✓
Émeric Bergeron, loyer de Bull-Dowzer	150.00 ✓
Claude Terreault, entretien chemins	40.85 ✓
Réal Terreault, " "	9.90 ✓
Henri Terreault, " "	14.64 ✓
Paul-Émile Francoeur, " "	24.38 ✓



7-30-66

Raoul Francoeur, Entretien de chemins	\$ 24.38 ✓
Normand Francoeur, " " "	19.55 ✓
Gaston Baudart ; 1 sac de ciment pour quai	1.50 ✓

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Raoul Francoeur
Secrétaire-Trésorier

Roland Fex
Maire

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABRÈLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

5 - 10 - 66

A une session spéciale du conseil municipal du Canton de Joly régulièrement convoquée par le secrétaire-trésorier pour nommer un maire en remplacement de monsieur Gaston Baudart, décédé. L'assemblée est tenue le mercredi 5 octobre 1966 à 7.45 du soir, à laquelle sont présents: messieurs les conseillers: Maurice Brisson, Joseph Prousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur Henri Ferreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur Napoléon Francoeur, pro-maire.

Il est résolu que la démission de monsieur Roland Fex comme conseiller municipal soit acceptée par le conseil. Et que monsieur Roland Fex, soit nommé, maire du Canton de Joly en remplacement de monsieur Gaston Baudart décédé.

Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

Raoul Francoeur
Secrétaire-Trésorier

Roland Fex
Maire



PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALLE DU CANTON DE JOLY

5 - 10 - 66

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi 5 octobre 1966, à laquelle session sont présents: monsieur Roland Fex maire et messieurs les conseillers: Maurice Brisson, Joseph Prousseau, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 7 septembre 1966 soient adoptées et signées.

Adoptée.

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Oscar Saindon, inspecteur agraire (clôture)	\$16.00 ✓
Chargé à Edouard Léonard et Gérard Brisson	
Société Coopérative Agricole, broche à clôture	34.25 ✓
Léo Miljours, entretien de chemins	9.27 ✓
Côme Godard, assurance, prime 1966	40.08 ✓
police 87067/11	

Adoptée

Il est résolu que monsieur Edouard Léonard, inspecteur soit avisé de bien vouloir faire faire le nettoyage du cours d'eau des rangs D et F en enlevant les barrages de castors.

Et que monsieur Jean-Paul Prassard, inspecteur soit autorisé à faire faire le nettoyage du barrage dans le rang "A" Canton de Joly.

Adoptée.

Il est résolu que le rôle d'évaluation tel que révisé par les estimateurs pour l'année 1966 soit adoptée.

Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

G. Godard *Roland Fex*
Secrétaire Trésorier *Maire*



2 - 11 - 66

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session spéciale du Conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil, le mercredi deux novembre mil-neuf-cent-soixante-six, régulièrement convoquée par le secrétaire-trésorier pour discuter des sujets suivants, savoir:

Nomination d'un conseiller municipal au siège no 4 en remplacement de monsieur Roland Fex.

L'assemblée est tenue à sept heures et demi du soir à la quelle sont présents: Monsieur Roland Fex Maire, et messieurs les conseillers: Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le maire. Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation; et à la suite de la lecture de cet avis il est constaté que tous les membres du conseil ont été avisés conformément à la loi.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Oscar Saindon soit nommé conseiller municipal du Canton de Joly au siège no 4 en remplacement de monsieur Roland Fex démissionnaire.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Geo Godard
Sec. Trésorier

Roland Fex
Maire

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

3 - 11 - 66

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi deux novembre mil-neuf-cent-soixante-six à laquelle session sont présents: Monsieur Roland Fex, Maire et messieurs les conseillers: Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Il est résolu que les minutes des assemblées spéciales et régulières du cinq octobre mil-neuf-cent-soixante-six soient adoptées et signées.

Adoptée

PROVINCE DE QUEBEC
 COMTE DE LABELLE
 CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JULY



2 - 11 - 66

Il est résolu que les propriétés suivantes soient mises en vente pour taxes par le comté en mars prochain a moins qu'un reglement des taxes dues sur ces propriétés ne soient payées avant le 31 décembre 1966 prochain.

J.B. Amfousse	\$ 58.16
Réal Bélisle	63.29
André Beaudry	13.72
M. Baloghn	12.40
Roger Charron	29.05
Comm. Scolaire de Labelle	79.51
Donald Domoko Guacley & Emma Bronender	5.24
Maurice Doucet	11.21
Di Tomasso Vincent	30.47
Sh. Fraser	6.85
Armand Gagnon	42.98
Guerasminko Michel	17.16
Hébert Ludovic	34.15
Hanes J.M.	47.61
Houlke Van	15.59
Bernard Journet	27.91
Laurentide Mineral Products	55.60
Jean-Pierre Mégaré	28.44
Normak Luisa	40.74
Roger Lopres	10.40
Lemaire Mme Paul	17.13
Lionel Nadon	48.56
Jacques Nante	69.75
Basgtor Michel et Dame Szazanne	4.83
Palardy Guy	5.25
Froulx Charles-Edouard	14.73
Parent Donat	54.13
Claude Prud'Homme	6.40
Coursolle Camille	22.44
Huguay Robberts	13.43
Oscar Richard	7.26
François Soucy	24.16
Constant Skrenger	17.55
Raymond St-Cyr	9.75
Arthur Therrien	20.75
Jacques Taliodoras	15.22
Georges Wemmirs	55.49
Armand Gagnon	42.98
Hargita Ltd & Antol Balalzsie	22.90
Dame Clara Kovacs	3.33
Maurice Pelletier	3.33
Sheih T.V.	3.33

Adoptée

Il est résolu que le salaire du secrétaire-trésorier soit fixé à \$310.00 par mois à compter du 1er août 1966 et ce conformément à l'ordonnance no. 11 de La Commission du Salaire Minimum du Québec approuvée par l'arrêté en Conseil no. 1139 du 20 juillet 1966 et par La Commission du Salaire Minimum le 6 juillet 1966, publiée dans la Gazette Officielle de Québec le 30 juillet 1966, jour de son entrée en vigueur.

Adoptée



2 - 11 - 66

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Fernando Maccabée, camion	\$48.00 ✓
Gustave Paradis, travaux de forges	14.00 ✓
Lucien Giroux, gravier	2.25 ✓
Paul-Émile Francoeur, ent. de chemin	20.00 ✓
Damien David, inspecteur bâtiment	4.50 ✓
Claude Terreault, ent. chemin	10.00 ✓
Jean Frappier, " " "	10.00 ✓
Gérard Laurin, " " "	8.75 ✓
Daniel Pousseau, " " "	20.00 ✓
Léo Miljours, " " "	9.35 ✓

Adoptée

Il est résolu que le règlement no 93 ordonnant l'exécution de travaux d'hiver remédiateur au chômage durant l'hiver 1966-67 conformément au programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités pour un montant de \$17,000.00 et autorisant un emprunt par billets pour un montant de \$15,000.00 pour une période de moins de 12 mois soit et est adopté.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette corporation à emprunter une somme ne dépassant pas \$15,000.00, par billets, pour une période ne dépassant pas douze mois, cette somme devant être employée au paiement des salaires des employés aux travaux d'hiver dans les municipalités (1966-67).

Le remboursement de cet emprunt devant être effectué lorsque la municipalité aura reçu le paiement des subventions fédérales et provinciales conformément au programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités 1966-67; et ce après que les travaux auront été exécutés et la vérification faite par le bureau de l'auditeur de la Province.

Adoptée

Il est résolu unanimement que cette Corporation autorise le Ministère des Affaires Municipales de Québec à payer à la Banque Provinciale du Canada à Labelle, le ou les montants qui seront payables à la Corporation Municipale du Canton de Montcalm provenant de subventions des gouvernements fédéral et provincial en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1966-67).

Et ce pour le remboursement d'un emprunt que la municipalité doit contracter à la dite banque pour l'exécution de ces travaux.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Georges Godard
Sec. Trés.

Adoptée
Roland J. J.
Maire

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY
COMTE DE LABELLE

REGLEMENT NO 93

PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT AUX TRAVAUX D'HIVER DANS LES
MUNICIPALITES (1966-67)

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi trois novembre mil-neuf-cent-soixante-six, à laquelle session sont présents; monsieur Roland Fex, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Napoléon Francoeur, Oscar Saindon, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

ATTENDU que le conseil municipal du Canton de Joly désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage et bénéficier des subventions accordées en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1966-67).

ATTENDU que ces travaux consistent dans; le creusement et le redressement de cours d'eau pour le drainage des terres en culture dans les rangs "A" "D" "E" et "F".

La construction de ponts et ponceaux, le gravillage ou rechargement en gravier, le creusement de fossés, le déboulement de nouveaux chemins pour fins touristiques; le tout dans les rangs: A, B, E, G, H, I, N, O, du Canton de Joly, et le rang "1" Canton Minerve, de même que dans les rangs A, B, D, E, et 1 Canton de Labelle.

L'Aménagement de sentiers pour fins touristiques et récréatives dans les montagnes de la municipalités pour ski et ski-doo, dans le but d'attirer l'industrie touristique dans la région et ainsi procurer du travail à la population.

ATTENDU que le coût des travaux est estimé à \$17,000.00

ATTENDU que la subvention fédérale-provinciale pour les travaux devant être exécutés au cours de la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités est estimée à \$15,000.00.

ATTENDU que le conseil, vu cette subvention, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$17,000.00

ATTENDU que avis de motion a été régulièrement donné à la séance du sept septembre mil-neuf-cent-soixante-six.

EN CONSEQUENCE, il est proposé et résolu par le présent règlement comme suit:

1.- Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter au cours de la période du programme d'encouragement à des travaux d'hiver dans les municipalités, les travaux suivants:



3 - 11 - 66

La construction de ponts et de ponceaux dans les rangs "1" et "E" du Canton de Labelle.

Le rechargement en gravier des chemins municipaux dans les rangs; "G", "H", "I", "N" et "O" du Canton de Joly, et dans les rangs "L" Canton Minerve et "A" et "B" Canton Labelle de meme que dans le rang "1" du meme Canton.

Le creusement et le redressement de cours d'eau municipaux dans les rangs "A", "D", "E", et "F" du Canton de Joly pour le drainage des terres en culture dans ces quatre rangs.

L'aménagement de sentiers ou de pistes de ski et ski-doo dans les montagnes de cette municipalités dans le but d'attirer l'industrie touristique dans la région et ainsi procurer du travail à la population à l'avenir.

Le creusement de fossés et le déboisement de nouveaux chemins en foret afin de donner une sortie aux résidents d'été, propriétaires de chalets qui n'en ont pas actuellement, et ce dans les rangs "D" Canton Labelle et "A" Canton de Joly.

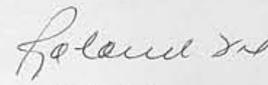
2.- Le conseil approprié au paiement du cout des travaux la subvention fédérale-provinciale estimée à \$15,000.00

3.- Pour pourvoir au paiement de la partie non subventionnée du cout des travaux il est, par le présent reglement, imposé et il sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité une taxe spéciale un taux suffisant suivant le role d'évaluation en vigueur, à moins que les revenus provenant de la taxe fonciere générale soient suffisants pour rencontrer le paiement de cette somme de \$2,000.00; dans un tel cas il n'y aura pas d'imposition d'une taxe spéciale.

4.- Le présent reglement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

Adopté à la séance du 2 novembre 1966.

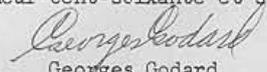

Georges Godard
Secrétaire-trésorier


Roland Fex
Maire

2-11-66

Je soussigné Oscar Saindon, ayant été élu nommé conseiller municipal du Canton de Joly au siège no. 4 jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement de ma capacité. Ainsi Que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle, ce deuxième jour du mois de novembre mil-neuf-cent-soixante et six.


Georges Godard
Secrétaire-trésorier

